

LE JEUNE

PRÉNOM / NOM :

COLLEGE :

CLASSE FREQUENTÉE :

LA FAMILLE

NOM DE LA OU DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ENFANT :

.....

Le jeune participera aux séances d'accompagnement scolaire (2 séances obligatoires) :

6^{ème}/5^{ème}

4^{ème}/3^{ème}

Lundi de 17h30 à 19h

Mardi de 17h30 à 19h

Jeudi de 17h30 à 19h

Vendredi de 17h30 à 19h

Le jeune s'engage à respecter les consignes données par l'équipe et les règles de vie collective : avoir un langage et une attitude respectueux face aux accompagnateurs scolaires et aux autres jeunes, s'investir dans les ateliers et/ou activités proposés et aller voir l'équipe d'encadrement si un problème est rencontré.

La famille s'engage à prévenir le coordinateur en cas de retard ou d'absence du jeune, se rendre disponible pour les entretiens individuels de bilans trimestriels et être attentif à toute correspondance.

Elle accepte de recevoir une information concernant les actions d'aide à la parentalité mises en place par le Service Jeunesse.

Le jeune

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire, je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement et je m'engage à le respecter.

Signature du jeune :

La famille

Je, soussigné(e)..... accepte la participation de mon enfant à l'accompagnement à la scolarité et atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement intérieur.

Signature du ou des parents :

VILLE DE HOUILLES –



**LIVRET D'ACCUEIL
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
2023 - 2024**

**A retourner signer au service jeunesse afin de valider
l'inscription de votre enfant**

LE GINKGO – service Jeunesse
7/9, Boulevard Jean Jaurès
78800 HOUILLES
☎ : 01.61.04.42.63



VILLE DE
HOUILLES

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ?

L'accompagnement à la scolarité que propose le Ginkgo s'adresse aux collégiens qui ont besoin d'une aide pour s'organiser dans la gestion quotidienne de leur vie scolaire.

Ils sont accueillis deux fois par semaine de 17h30 à 19h, lundi et jeudi de préférence pour les élèves de 6ème et 5ème, mardi et vendredi de préférence pour les élèves de 4^{ème} et de 3ème (hors vacances scolaires), dans un lieu adapté (espace, calme, matériel informatique...) et sont encadrés par des accompagnateurs scolaires.

L'objectif de l'accompagnement à la scolarité est d'aider les collégiens à mieux s'organiser, à acquérir des méthodes de travail mais aussi valoriser les connaissances individuelles et les acquis informels. Il est prétexte à développer des valeurs telles que le « vivre ensemble » et l'ouverture culturelle.

Les jeunes seront également amenés à travailler tout au long de l'année avec l'équipe pédagogique à la réalisation d'un projet décidé en commun.

Dans une volonté de suivi individualisé du jeune, nous invitons la famille à rencontrer l'équipe pédagogique à l'occasion d'entretiens individuels trimestriels. Ces entretiens font suite à des échanges entre le collège et l'équipe concernant le jeune.

Dates prévisionnelles pour l'année 2023/2024 :

- Janvier 2024
- Mars 2024
- Juin 2024

Pour que les séances d'accompagnement à la scolarité se passent aux mieux, il est important que chacun s'engage à respecter le cadre de l'activité et son fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

▪ Inscriptions

L'inscription, valable de novembre à juin, est gratuite et obligatoire pour participer aux séances. Tout changement de situation concernant la venue de l'enfant doit être rapidement signalé.

▪ Responsabilité

La ville de Houilles ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels ou de tout objet de valeur.

En dehors de la structure et des horaires de l'accompagnement à la scolarité, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité des accompagnateurs scolaires.

▪ Déroulement des séances

Les séances d'accompagnement à la scolarité sont généralement organisées en 3 parties :

1. L'accueil : moment de transition avant de commencer la séance
2. « Aide aux devoirs »
3. Ateliers ou activités ludiques pour travailler la méthodologie, l'organisation ou le projet.

En fonction des besoins collectifs et de l'avancée du projet, ce déroulement peut être amené à varier.

REGLEMENT INTÉRIEUR

▪ Respect des Horaires

Les séances d'accompagnement scolaire commencent à 17h30.

Le jeune peut arriver jusqu'à 17h45, si leur emploi du temps le justifie. Il s'engage à respecter les horaires.

En cas d'absence et ou de retard, les parents ou les responsables s'engagent à prévenir le coordinateur de l'accompagnement scolaire, ou l'accueil du service jeunesse.

▪ Respect du matériel et du groupe

Il est indispensable de respecter le bien être de chacun, cela signifie que chaque participant doit pouvoir bénéficier de calme et de l'écoute complète de l'équipe.

Afin de vous aider, un ensemble de livres et de manuels est mis à votre disposition. Il vous appartient de l'utiliser convenablement et de le rendre dans son état initial. Pour pouvoir réaliser son travail scolaire dans les meilleures conditions possibles, chacun est prié de veiller à avoir le matériel scolaire adéquat.

▪ Respect des engagements ci-après